

# Rapport d'évaluation

**Politique institutionnelle d'évaluation  
des apprentissages**

**du Campus Notre-Dame-de-Foy**

Troisième rapport d'évaluation

*15 octobre 2001*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

Québec, le 16 octobre 2001

Monsieur Marcel Brien  
Directeur des études  
Campus Notre-Dame-de-Foy  
5000, rue Clément-Lockquell  
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1B3

**Objet : PIEA révisée**

Monsieur le Directeur,

Vous acheminez le 16 mai 2001 un document de suivi des différents rapports relatifs aux évaluations de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Une copie de votre PIEA révisée en date de novembre 1999 était jointe en annexe. Vous indiquiez qu'elle avait été adoptée par toutes les instances concernées et qu'elle était entrée en vigueur à compter de l'année scolaire 2000-2001.

Cette PIEA a été analysée dans le cadre de suivis de programmes. La Commission a donc examiné cette version révisée lors de sa réunion du 15 octobre 2001. Les changements à l'article de l'évaluation formative précisent mieux le rôle de celle-ci. Votre définition institutionnelle des plans de cours, ainsi que l'annexe A qui indique clairement ce qu'on doit y trouver, a été utile pour répondre à des recommandations sur l'évaluation des apprentissages qui vous avaient été faites dans le cadre d'évaluations de programmes antérieures. Vous ajoutez des exigences concernant le français écrit dans les travaux et examens. Ces modifications sont jugées intéressantes et restent conformes aux exigences du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC).

En définitive, la Commission juge **entièrement satisfaisante** la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages révisée en novembre 1999 par le Campus Notre-Dame-de-Foy.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer